**Réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2025**

|  |
| --- |
| Gros travaux en perspective sur le toit de l’église |

Le conseil municipal s'est réuni mardi 18 février 2025 sous la présidence du Maire Madame Mariette Voillot. L'église Saint-Denis de style néo-gothique, non classée ni inscrite, appartenant à la commune de Leffonds, a subi de nombreuses transformations au fil du temps. Depuis quelques années, elle a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la commune ; mais aujourd'hui, il convient d'entreprendre des travaux de restauration d'une partie de la toiture qui est en très mauvais état. Le maire expose au Conseil Municipal que l'état actuel de la toiture, située principalement au-dessus de la nef, entraîne par sa vétusté de nombreuses infiltrations dues au vieillissement des matériaux, notamment les tuiles et la zinguerie. Ces infiltrations entraînent une série de conséquences graves : murs, chutes de pierres du plafond, nécessitant un accès très sécurisé. Il s'agit de travaux de conservation et d'entretien de notre église. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis des travaux de réfection de la toiture pour un montant de 79 770,10 € HT. Le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer toutes les démarches utiles ainsi que les demandes de subventions dans le cadre de ce dossier : DETR et au Conseil Départemental.

Dans le cadre de la lutte contre l'incendie, l'inspection des bouches d'incendie est réalisée régulièrement. La gestion de ces bouches d'incendie est une responsabilité importante qui s'inscrit dans un cadre réglementaire précis. Suite au dernier contrôle, un certain nombre de poteaux d'incendie présentent un dysfonctionnement, principalement dû à la vétusté. Le maire expose au Conseil Municipal qu'il est obligatoire d'assurer le bon fonctionnement de ces bouches en cas d'incendie ; il est donc urgent de remplacer les poteaux très vétustes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de remplacement de ces poteaux d'incendie pour un montant de 25 000 € HT. Le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer toutes les démarches utiles ainsi que les demandes de subventions dans le cadre de ce dossier ; DETR et au Conseil Départemental.

Madame le maire expose au Conseil Municipal le projet de périmètre délimité des abords. Dans le cadre de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine et du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ; le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le projet de périmètre délimité des abords, proposé par l’architecte des bâtiments de France. Après discussion le Conseil Municipal décide d’accepter ce projet et charge le maire d’en informer l’UDAP 52 ainsi que l’EPCI des 3 Forêts de Chateauvillain

A compter du 1er mars 2025 le Conseil Municipal décide d’ouvrir un poste de Rédacteur Territorial rémunéré sur la base de 19/35ème.

Les travaux de remplacement et d’ajout de lampadaires devraient débuter au printemps. Les travaux de voirie à Mormant devraient également être réalisés prochainement. Divers travaux d’entretien, des toitures des bâtiments communaux, notamment les fuites de toiture et de chéneaux, seront effectués en fonction de la disponibilité des entreprises. L’installation d’un système de télésurveillance est également envisagée pour la surveillance des bassins de la station d’épuration.

La date du 9 mars 2025 a été retenue pour le repas des seniors.